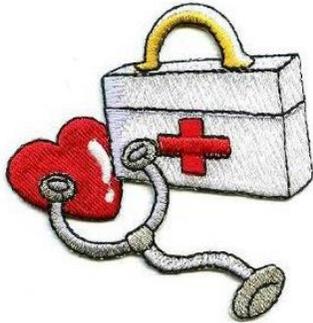


Protocole INFIRMERIE

Du Collège « Les Violettes »

Aucamville



Mme Buecher Aude

Infirmière

L'infirmierie est ouverte:

Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi

De 8h30 à 12h et de 13h à 17h

Les passages à l'infirmierie:

- se font **lors des temps de pauses** avec l'accord de la vie scolaire.
- ne sont autorisés pendant les cours qu'en cas d'urgence et après l'accord de la vie scolaire.

Les missions de l'infirmière scolaire:

- Premiers soins, Soins sur prescription
- Délivrance de la contraception d'urgence
- Ecoute, Accompagnement, Suivi des élèves en difficulté
- Gestion d'événement traumatique
- Gestion de situation de maladie transmissible
- Education à la santé individuelle et collective
- Formation des personnels
- Protection de l'enfance

Il ne relève pas des missions de l'infirmière scolaire de soigner des élèves malades depuis le matin ou depuis plusieurs jours à domicile : dans ce cas une consultation avec le médecin traitant est nécessaire.

La prise de médicaments au collège :

Les médicaments, quels qu'ils soient doivent être déposés à l'infirmierie avec l'ordonnance justificative.

Les personnes habilitées à donner un médicament sur ordonnance sont : Infirmière, CPE, chef d'établissement et enseignants.

Les personnes habilitées à donner un médicament indiqué dans un PAI sont : Tous les personnels

Aucun personnel, à l'exception de l'infirmière, n'est habilité à donner un médicament sans ordonnance ou PAI.

Admission à l'infirmierie:

Si l'état de santé de l'élève le justifie, l'infirmière joindra les parents afin de raccompagner l'élève à son domicile.

La signature d'une décharge parentale est indispensable pour toute sortie en dehors de l'emploi du temps normal de l'élève.

En cas de cas grave ou en cas d'impossibilité de joindre les parents, il sera fait appel aux services de secours.

Certains gestes de soin peuvent être prodigués par les personnels de l'établissement :

- Désinfection de plaies simples
- Pose de glace pour les traumatismes légers

En cas d'absence de l'infirmière, en fonction de la nature des symptômes, il est conseillé de

- joindre les parents immédiatement pour un retour à domicile et une prise en charge (contre signature d'une décharge parentale)
- appeler les services de secours pour avis et/ou prise en charge

Symptômes nécessitant une consultation infirmière pendant les cours :

- Vomissements
- Saignement abondant
- Malaise vagal ou hypoglycémique
- Douleur intense
- Crise d'angoisse
- Crise d'asthme
- Epilepsie
- Symptômes allergiques (œdème de Quincke)

Pour les céphalées et les douleurs abdominales, les élèves patientent sur les temps d'intercours ou de récréation.

Symptômes nécessitant une consultation infirmière en dehors des cours:

- **Douleur intense** depuis plus de 5 min !! (céphalées, douleurs abdominales)
- **Traumatisme osseux ou musculaire avec inflammation du membre.**
- **Traumatisme crânien** avec ou sans perte de connaissance
- **Vomissements, diarrhées**
- **Saignement qui ne cède pas**
- **Crise d'angoisse, besoin de se confier**
- **Symptômes allergiques (œdème de Quincke)**
- **Crise d'asthme**
- **Epilepsie**